



BREAKING DOWN BARRIERS
Independent Living Resource Centre
Simcoe • Grey • Bruce

234 Rue Ste. Marie

Collingwood, ON L9Y 3K5

www.breakingdownbarriers.ca

705-445-1543



Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

Les recommandations sont basées sur la
norme CSA B651-12, Conception accessible
pour l'environnement bâti.

L'objectif de cette liste de contrôle est de fournir
des lignes directrices aux organisations et
établissements locaux en ce qui concerne
l'accessibilité et la conception sans obstacles.

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

Table des matières

I.	Exigences générales	3
II.	Signalisation	6
III.	Circulation intérieure	8
IV.	Portes et embrasures	8
V.	Mains courantes.....	10
VI.	Escaliers.....	11
VII.	Rampes.....	14
VIII.	Dispositifs d'élévation	16
IX.	Urgence et sécurité	17
X.	Fontaines à boire.....	19
XI.	Installations sanitaires.....	20
XII.	Salles de bains universelles	24
XIII.	Installations de baignade	25
XIV.	Communication	26
XV.	Sièges.....	27
XVI.	Salles de réunion	27
XVII.	Itinéraires accessibles	28
XVIII.	Accès des véhicules	29
XIX.	Considérations environnementales	32

Breaking Down Barriers
234 Rue Ste. Marie
Collingwood, ON L9Y 3K5
www.breakingdownbarriers.ca
705-445-1543

May 11, 2023

XIX. Environmental Considerations.....28

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

I. Exigences générales		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	L'espace libre au sol permet-il d'accueillir un seul utilisateur de fauteuil roulant manuel (au moins 28" x 47" pour une position stationnaire et 59" x 59" pour un demi-tour) ?				
2.	À proximité des commandes (poignées de porte, serrures, robinets, prises de courant, interrupteurs, etc.), existe-t-il une surface de plancher dégagée et plane d'au moins 28" x 47" ?				
3.	L'axe central des commandes se situe-t-il dans une fourchette comprise entre 16 et 47 pouces du sol ?				
4.	Les commandes sont-elles utilisables: (a) d'une seule main ; (b) sans serrer, pincer ou tordre le poignet ; (c) avec une force ne dépassant pas 22 N ? ; (d) mouvement censuré ?				
5.	Les dispositifs de commande fournissent-ils des informations tactiles et/ou auditives pour indiquer la fonction et la position des commandes ?				
6.	L'information est présentée sur des écrans visuels : (a) complétées par des informations tactiles et/ou auditives ; (b) en contraste avec les couleurs ; (c) situées sur une surface non éblouissante ?				
7.	Les commandes sont-elles éclairées à au moins 100 lx et, lorsqu'une lecture est nécessaire, à au moins 200 lx ?				
8.	Les commandes de fonctionnement sont-elles en contraste de couleur avec leur arrière-plan ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

9.	Tous les changements de niveau supérieurs à 0,5" ne présentent-ils pas une pente supérieure à 8,33 % (1:12) ?				
10.	Les sols et les surfaces au sol : (a) stables et fermes ; (b) antidérapants ; (c) produisent un minimum d'éblouissement ; (d) ne présentent pas de motifs trop marqués ?				
11.	Sont des tapis : (a) basses, fermes, avec un velours plat ou une boucle ; (b) pas plus de 0,5" de hauteur, tapis et coussin confondus ; (c) sont-elles bien fixées ?				
12.	Les grilles situées dans les zones piétonnes doivent (a) ont des ouvertures ne dépassant pas 0,5" dans une direction ; (b) sont-elles placées de manière à ce que la dimension longue de l'ouverture soit perpendiculaire à la direction principale de la circulation ?				
13.	Les surfaces de marche tactiles sont-elles installées de manière à : (a) éviter l'interférence d'une surface de marche irrégulière (b) ne créent pas de risque de trébuchement ?				
14.	Les surfaces de marche tactiles sont-elles antidérapantes et de couleur contrastée par rapport à la surface environnante ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

15.	Les surfaces tactiles ont-elles une surface de base au même niveau que la surface environnante, ou à moins de 3 mm au-dessus ou au-dessous de celle-ci ?				
16.	Existe-t-il des surfaces indicatrices d'attention tactile composées de dômes tronqués ?				
17.	Les surfaces d'indicateurs tactiles d'attention sont-elles situées sur : (a) les escaliers ; (b) un bord de chute non protégé ; (c) les bords non protégés d'un bassin réfléchissant ; (d) les rampes d'accès ; (e) à l'entrée d'une voie de circulation sans bordure de trottoir ?				
18.	Des indicateurs tactiles d'attention sont-ils installés sur toute la largeur du danger ?				
19.	Les surfaces des indicateurs tactiles de direction sont-elles composées de barres allongées, parallèles et à sommet plat ?				
20.	Des objets dépassent-ils de plus de 4 pouces de la canne ou de plus de 80 pouces du sol ?				
21.	Les objets en saillie laissent-ils une largeur suffisante pour permettre un cheminement accessible ou un espace de manœuvre ?				
22.	Sauf au niveau des portes, la hauteur libre est-elle d'au moins 80 pouces à partir du sol ?				
23.	Les murs et les sols sont-ils de couleur contrastée ?				
24.	Les kiosques d'information sont-ils adjacents ou reliés à un itinéraire accessible ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

25.	Les kiosques d'information ont-ils leur bord inférieur soit : (a) ne dépasse pas 26,75" du sol ou ; (b) s'il est situé à plus de 26,75 pouces au-dessus du sol, ne dépasse pas de plus de 4 pouces les poteaux de soutien ?				
-----	---	--	--	--	--

II. Signalisation		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	La signalisation est-elle placée et positionnée de manière cohérente afin d'éviter les zones d'ombre et l'éblouissement ?				
2.	Est-ce que la signalisation : (a) ont une surface non éblouissante ; (b) ont une conception uniforme ; (c) ont une police de caractères dont la couleur est contrastée par rapport à l'arrière-plan ?				
3.	Les lettres et les chiffres sont-ils sans empattement et fortement contrastés en termes de couleurs ?				
4.	Les chiffres arabes sont-ils les seuls à être utilisés ?				
5.	Les pictogrammes et les symboles sont-ils fortement contrastés en termes de couleurs ?				
6.	L'éclairage des panneaux est-il d'au moins 200 lx ?				
7.	Des marquages tactiles sont-ils présents pour compléter :				
	(a) les affiches réglementaires ;				
	(b) les affiches d'avertissement ;				
	(c) les affiches d'identification ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

8.	Les pictogrammes et les symboles sont-ils accompagnés de la description équivalente en braille de première année, placée directement en dessous ?				
9.	Le symbole international d'accès est-il utilisé pour identifier une installation accessible ou ses éléments ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

III. Circulation intérieure		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	La largeur libre des itinéraires accessibles est-elle d'au moins 36 pouces ?				
2.	Les pentes ne dépassent-elles pas 5 % (1:20) ou sont-elles conçues comme des rampes ou des bordures de trottoir ?				
3.	Sont des guides de ligne : (a) d'une largeur d'au moins 36 pouces ; (b) détectables à la canne ; (c) stables et difficilement déplaçables ; (d) de couleur contrastée par rapport à l'environnement (e) leur finition n'est pas éblouissante ?				
4.	Les principales voies d'accès aux services et aux destinations sont-elles bien signalées par des revêtements de sol détectables ?				
5.	Les couloirs sont-ils dégagés de toute saillie sur le chemin de circulation ?				
6.	Les portes des zones dangereuses sont-elles signalées par des avertissements tactiles et visuels ?				

IV. Portes et embrasures		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	La largeur libre de l'ouverture d'une porte est-elle d'au moins 32 pouces ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

2.	Les portes disposent-elles d'une zone de manœuvre plane de part et d'autre de la porte ?				
3.	Lorsqu'une seule porte est accessible dans une rangée de portes, est-elle identifiée par le symbole international d'accès ?				
4.	Une porte adjacente est-elle prévue lorsqu'une porte tournante est utilisée ?				
5.	La distance entre deux portes battantes en série est-elle d'au moins 47 pouces, plus la largeur de toute porte battante dans l'espace ?				
6.	Les seuils ont-ils une hauteur maximale de 0,5" ou, s'ils dépassent 0,24", sont-ils biseautés selon une pente ne dépassant pas 50 % (1:2) ?				
7.	Les dispositifs d'actionnement des portes sont-ils montés à une hauteur comprise entre 32 et 47 pouces du sol ?				
8.	Les ferme-portes mettent-ils au moins 3 secondes pour faire passer la porte de 90° à 12° en semi-fermeture ?				
9.	Les portes battantes assistées mettent-elles au moins 3 secondes à s'ouvrir et restent-elles complètement ouvertes pendant au moins 5 secondes ?				
10.	Lorsque des portes à commande électrique s'ouvrent sur une voie de circulation, y a-t-il des barrières détectables par les cannes à angle droit par rapport à la porte ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

11.	Pour les portes non automatiques à commande électrique, les commandes sont-elles (a) ont-elles situées le long de la route? (b) clairement visibles avant d'atteindre la porte ?				
12.	Les commandes des portes à commande électrique sont-elles identifiées par le symbole international d'accès ?				
13.	Les plaques de porte sont-elles placées du côté de la serrure de la porte ?				
14.	Les portes et les cadres de porte sont-ils de couleur contrastée ?				
15.	Les poignées de porte sont-elles remplacées par des béquilles ou des plaques de poussée ?				
16.	Les entrées/sorties sont-elles bien signalées et situées au centre ?				

V. Mains courantes		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	Les mains courantes ont-elles : (a) une section transversale saisissable ; (b) une surface de préhension continue sans obstacles qui interrompent la prise de la main ; (c) un espace libre entre la main courante et le mur et sous la main courante ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

2.	Les mains courantes sont-elles dépourvues d'éléments tranchants ou abrasifs et leur couleur est-elle contrastée par rapport à la surface des murs environnants ?				
----	--	--	--	--	--

VI. Escaliers		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	Existe-t-il des indicateurs tactiles d'attention ? (a) en haut de l'escalier ; (b) sur toute la largeur de l'escalier ; (c) d'une longueur comprise entre 23,6" et 25,6" ; (d) à une profondeur de marche du bord de l'escalier ?				
2.	Le nez de marche ne dépasse-t-il pas 1,5 pouce et ne présente-t-il pas de dessous abrupts ?				
3.	Le nez est-il antidérapant ?				
4.	Les escaliers ont-ils une surface antidérapante ?				
5.	S'il y a plus d'un escalier, y a-t-il des mains courantes des deux côtés ?				
6.	Des surfaces tactiles d'indication de l'attention sont-elles prévues : (a) dans les escaliers qui ne sont pas fermés ; (b) à chaque palier constituant une entrée dans un système d'escaliers ; (c) aux endroits où le tracé régulier de l'escalier est interrompu ;				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	(d) lorsque la longueur d'un palier sans main courante continue est supérieure à 83" ?				
7.	Des mains courantes sont-elles prévues dans les escaliers ?				

8.	Si des mains courantes sont prévues pour les escaliers, sont-elles :				
	(a) installées des deux côtés de l'escalier ;				
	(b) d'une hauteur uniforme, entre 34" et 36" ;				
	(c) continues autour des paliers de moins de 83" de longueur ;				
	(d) continues lorsqu'elles sont situées sur le bord intérieur de l'escalier ;				
	(e) en haut de l'escalier, en s'étendant au moins 12" parallèlement à la surface du sol ;				
	(f) au bas de l'escalier, en continuant à s'incliner sur une distance égale à la profondeur d'une marche, puis en s'étendant sur au moins 12" parallèlement à la surface du sol ;				
(g) équipé d'une rallonge de rail revenant au poteau, au sol ou au mur ?					
8.	Les escaliers extérieurs sont-ils conçus pour éviter l'accumulation d'eau ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

9.	Dans les escaliers extérieurs où la distance entre les mains courantes est supérieure à 86,5 pouces, y a-t-il une main courante intermédiaire située entre 36 et 39 pouces de l'une des mains courantes ?				
----	---	--	--	--	--

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

VII. Rampes		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	Les rampes ont-elles une pente de roulement comprise entre 8,33 % (1:12) et 5 % (1:20) et une distance entre les paliers ne dépassant pas 354 pouces ?				
2.	La pente transversale de la surface de la rampe n'est-elle pas supérieure à 2 % (1:50) ?				
3.	La largeur libre d'une rampe est-elle d'au moins 36 pouces ?				
4.	Y a-t-il des paliers de niveau ?				
	(a) en haut et en bas de chaque rampe ?				
	(b) sont-ils prévus à tous les changements de direction de la rampe ?				
	(c) d'une largeur au moins égale à celle de la rampe la plus large qui y mène ?				
5.	Les paliers sont-ils de plain-pied ?				
	(a) aux portes desservant un itinéraire accessible, ont une surface d'au moins 59" sur 59" ;				
	(b) à la rencontre d'un changement de pente, ont-ils une bande antidérapante de 2" ± 0,4" de large, de couleur contrastée, d'une largeur égale à celle de la rampe ?				
6.	Sur les rampes et les paliers qui sont au niveau du sol ou adjacents à un mur, la protection est-elle assurée sur tous les bords par une bordure (d'une hauteur minimale de 3 pouces) ou par une barrière ou un rail surélevé (dont le bord inférieur n'est pas				

Breaking Down Barriers
 234 Rue Ste. Marie
 Collingwood, ON L9Y 3K5
www.breakingdownbarriers.ca
 705-445-1543

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	à plus de 3 pouces de la surface de la rampe ou du palier) ?				
7.	L'éclairage est-il suffisant ?				
8.	Y a-t-il un drainage ou la rampe est-elle couverte ?				
9.	Les rampes extérieures ont-elles une largeur d'au moins 47 pouces ?				
10.	Les rampes extérieures ont-elles des paliers de niveau conçus pour évacuer l'eau de leur surface (sans dépasser la pente transversale spécifiée) ?				
11.	Les paliers extérieurs ont-ils une longueur d'au moins 88,5 pouces, de manière à pouvoir accueillir des aides à la mobilité sur roues de plus grande taille ?				
12.	Les rampes d'une hauteur supérieure à 6 pouces sont-elles munies de mains courantes des deux côtés qui :				
	(a) sont continues avec la rampe et autour des paliers				
	(b) sont d'une couleur contrastée par rapport à l'environnement ;				
	(c) ont une hauteur comprise entre 34 et 36 pouces ;				
(d) ont des extensions horizontales au-delà du haut et du bas de la rampe, d'une longueur d'au moins 12" et qui sont ramenées au poteau, au sol ou au mur ?					

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

VIII. Dispositifs d'élévation		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	Le fonctionnement de l'ascenseur est-il automatique, de sorte que chaque cabine amène et maintient automatiquement la cabine aux paliers de l'étage ?				
2.	Les portes de cabine et les portes palières coulissant horizontalement à commande électrique peuvent-elles être ouvertes et fermées par des moyens automatiques ?				
3.	Si l'emplacement de la porte est centré, la largeur libre de la porte est-elle :				
	(a) la largeur libre de la porte est d'au moins 42 pouces				
	(b) à l'intérieur de la cabine, d'un côté à l'autre, au moins 80 pouces				
	(c) à l'intérieur de la cabine, de la paroi arrière au retour avant, au moins 51 pouces				
	(d) à l'intérieur de la voiture, du mur arrière à la face intérieure de la porte : au moins 54".				
4.	Si l'emplacement de la porte est latéral (décentré), c'est le :				
	a. la largeur libre de la porte est d'au moins 36 pouces				
	b. l'intérieur de la voiture, d'un côté à l'autre, est d'au moins 68 pouces				
	c. à l'intérieur de la voiture, de la paroi arrière au retour avant au moins 51 pouces				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	d. à l'intérieur de la voiture, du mur arrière à la face intérieure de la porte au moins 54 pouces				
5.	Quel que soit l'emplacement de la porte, la largeur libre de la porte doit être d'au moins 36" :				
	(a) la largeur libre de la porte est d'au moins 36 pouces				
	(b) à l'intérieur de la voiture, d'un côté à l'autre, au moins 54 pouces				
	(c) à l'intérieur de la voiture, du mur arrière au retour avant, au moins 80 pouces				
	(d) à l'intérieur de la voiture, du mur arrière à la face intérieure de la porte, au moins 80".				
6.	Dans le cas d'un ascenseur à usage limité, la largeur libre de la porte est d'au moins 32 pouces :				
	(a) largeur libre de la porte d'au moins 32" ;				
	(b) l'intérieur de la cabine, d'un côté à l'autre, est d'au moins 42" ;				
	(c) à l'intérieur de la cabine, de la paroi arrière au retour avant, au moins 54" ?				
7.	Les trottoirs roulants sont-ils adjacents à un itinéraire accessible ?				

IX. Urgence et sécurité		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	Les alarmes visuelles consistent-elles en des lumières qui :				
	(a) clignent en même temps que l'alarme sonore d'urgence ;				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	(b) ont une fréquence de clignotement comprise entre 1 et 3 Hz ; (c) sont synchronisées pour clignoter à l'unisson ; (d) sont placées de manière à ce que le signal d'au moins une alarme soit visible dans tout espace clos ; (e) sont nettement plus lumineuses que la lumière ambiante ?				
2.	Les zones de refuge sont-elles d'une taille telle qu'elles offrent deux espaces d'au moins 33,5" x 47" chacun ?				
3.	Les zones de refuge sont-elles équipées d'un système de communication mains libres situé à une hauteur maximale de 47 pouces du sol et relié à un système d'intervention d'urgence ?				
4.	Les zones de refuge sont-elles protégées contre les fumées dans les bâtiments de plus de trois étages ?				
5.	Les zones de refuge sont-elles desservies directement par une sortie ou par un ascenseur pour pompiers ?				
6.	Les zones de refuge sont-elles indiquées sur tous les plans d'évacuation affichés publiquement ?				
7.	Les plans d'évacuation d'urgence sont-ils :				
	(a) affichés à une hauteur maximale de 47 pouces du sol ;				
	(b) en caractères d'au moins 14 points ; (c) disponibles dans d'autres formats (tactiles, en gros caractères)				
8.	Les systèmes d'accès à la sécurité prévoient-ils des moyens alternatifs équitables pour permettre aux				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	personnes handicapées de passer le système de sécurité ?				
9.	Les sorties de secours sont-elles claires et dégagées ?				
10.	Les sorties de secours sont-elles signalées par des informations tactiles ?				
11.	Les sorties de secours sont-elles équipées de grandes barres anti-panique ?				

X. Fontaines à boire		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	Les becs des fontaines à boire sont-ils situés à l'avant de l'unité, l'ouverture se situant entre 29,5 et 35 pouces du sol ?				
2.	Les fontaines à boire dirigent-elles l'écoulement de l'eau selon une trajectoire parallèle ou presque à l'avant de l'appareil et offrent-elles un débit d'eau d'au moins 4 pouces de haut ?				
3.	Les commandes de la fontaine permettent-elles à l'utilisateur de contrôler le moment et la hauteur de distribution de l'eau ?				
4.	Les commandes des fontaines sont-elles situées à l'avant ou près de l'avant de la fontaine, mais ne doivent pas être actionnées par les pieds ?				
5.	La fontaine à boire dispose-t-elle d'une surface libre au sol d'au moins 29,5" x 47" ?				
6.	La fontaine est-elle en contraste de couleur avec l'arrière-plan ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

XI. Installations sanitaires		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	La présentation est-elle simple et logique ?				
2.	Le symbole international de l'accès est-il présent à l'entrée ?				
3.	Si les toilettes ne sont pas accessibles, l'emplacement des toilettes accessibles les plus proches est-il indiqué ?				
4.	À l'intérieur des toilettes, y a-t-il une surface libre d'au moins 59" x 59" devant la cabine accessible ?				
5.	La température de l'eau alimentant les toilettes est-elle inférieure à 49°C ?				
6.	Les miroirs sont-ils montés de manière à ce que le bord inférieur ne soit pas à plus de 40 pouces du sol ?				
7.	Les toilettes sont-elles montées avec l'axe central à au moins 18" d'une paroi latérale ?				
8.	Les toilettes ont-elles :				
	(a) le dessus est situé à une hauteur comprise entre 32 et 34 pouces du sol ; (b) un dégagement pour les genoux centré sur le lavabo d'au moins 30" de largeur x 8" de profondeur x 27" de hauteur, avec un dégagement supplémentaire pour les				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	orteils d'au moins 30" de largeur x 9" de profondeur x 9" de hauteur ; (c) une surface de plancher libre centrée sur le lavabo d'au moins 30" x 47", dont pas plus de 19" sous le lavabo ; (d) des tuyaux d'eau chaude et d'évacuation décalés vers l'arrière ?				
9.	Si le comptoir des toilettes est équipé d'un rideau, existe-t-il un espace pour les genoux centré sur les toilettes d'au moins 30" de large x 28" de haut ?				
10.	Les robinets et autres commandes : (a) ne nécessitent pas l'application d'une force continue pour maintenir l'écoulement de l'eau (b) lorsqu'ils sont équipés d'un compteur, offrent un débit d'au moins 10 s ; (c) lorsque des poignées sont utilisées, elles sont de type levier et peuvent être actionnées avec le poing fermé OU le robinet est-il automatique ?				
11.	Lorsqu'un distributeur de savon est installé dans les toilettes accessibles, est-il : (a) situé à moins de 20 pouces de portée d'une personne assise au lavabo ; (b) n'est pas plus haut que 43" ; (c) est-il utilisable d'une seule main ?				
12.	Les barres d'appui sont-elles : (a) antidérapantes ;				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	(b) d'un diamètre compris entre 1,181" et 1,574" ; (c) exemptes d'éléments tranchants ou abrasifs ?				
13.	Les barres d'appui : (a) lorsqu'elles sont montées à côté d'un mur, ont-elles un espace compris entre 1,377" et 1,771" entre le mur et la barre d'appui ? (b) ne tournent pas à l'intérieur de leurs fixations ?				
14.	Les toilettes ont-elles : (a) le haut du siège se situe entre 16 et 18 pouces du sol ; (b) pas de siège à ressort ; (c) un support dorsal lorsqu'il n'y a pas de couvercle de siège ou de réservoir ; (d) lorsqu'il y a un réservoir, un couvercle de réservoir solidement fixé ?				
15.	L'axe central des toilettes est-il situé à une distance comprise entre 18 et 19 pouces d'un mur adjacent ?				
16.	Les toilettes disposent-elles d'un espace de transfert libre d'au moins 35" de large x 59" de long sur le côté ouvert, la largeur étant mesurée à partir du bord de la cuvette ?				
17.	Les commandes de la chasse d'eau sont-elles activées automatiquement ou manuellement par un dispositif situé du côté de l'espace de transfert des toilettes ?				
18.	Des barres d'appui sont-elles montées horizontalement à une hauteur comprise entre 30				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	et 33 pouces du sol, l'une sur le mur adjacent aux toilettes et l'autre sur le mur arrière ?				
19.	Les distributeurs de papier hygiénique sont-ils placés de manière à ce que la distribution du papier soit alignée avec l'avant du siège des toilettes et à une hauteur comprise entre 24 et 28 pouces du sol ?				
20.	Les cabines de toilettes accessibles ont-elles :				
	(a) des dimensions internes d'au moins 60" de large x 49" de profondeur ;				
	(b) des toilettes conformes à ce qui précède ;				
	(c) un crochet sur une paroi latérale, monté à une hauteur maximale de 47 pouces du sol et ne dépassant pas de plus de 1,5 pouce de la paroi.				
21.	Est-ce que les portes des cabines de toilettes :				
	(a) offrent une ouverture libre d'au moins 32 pouces lorsque la porte est en position ouverte ;				
	(b) s'ouvrent vers l'extérieur, à moins qu'un espace supplémentaire ne soit prévu à l'intérieur de la cabine ;				
	(c) sont munies d'une tirette de type "D" d'au moins 5,5 pouces de long, montée horizontalement à l'intérieur d'une porte pivotant vers l'extérieur et à l'extérieur de la porte ;				
	(d) disposer d'un espace libre d'au moins 59" x 59" devant le box ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

22.	Des poignées sont-elles présentes à l'extérieur des cabines pour indiquer le sens de pivotement de la porte ?				
23.	Les urinoirs sont-ils suspendus de manière à ce que le bord inférieur de la cuvette ne soit pas plus haut que 17 pouces du sol et que le bord supérieur ne soit pas plus bas que 34 pouces du sol ?				
24.	Les portes des toilettes :				
	(a) Sont alignées sur l'espace de transfert adjacent aux toilettes ;				
	(b) se ferment d'elles-mêmes de sorte qu'au repos, la porte ne soit pas entrouverte de plus de 2 pouces au-delà du montant ;				
	(c) verrouillées de l'intérieur ?				
25.	L'axe d'un urinoir est-il indiqué par un élément vertical centré sur l'urinoir ?				

XII. Salles de bains universelles		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	Lorsqu'une salle de bain universelle contenant une seule toilette et un seul lavabo est fournie, est-ce qu'elle :				
	(a) a une surface de plancher libre d'au moins 3,5 m ² ;				
	(b) prévoit une distance entre les murs opposés d'au moins 70" ;				
	(c) offrent une surface libre d'au moins 59" x 59" ;				
	(d) dispose d'un cabinet d'aisance conforme à ce qui précède ;				

Breaking Down Barriers
 234 Rue Ste. Marie
 Collingwood, ON L9Y 3K5
www.breakingdownbarriers.ca
 705-445-1543

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	(e) dispose d'une toilette conforme à ce qui précède ?				
2.	Les toilettes universelles sont-elles identifiées par un panneau comportant un pictogramme masculin et féminin et le symbole international d'accès ?				
3.	La porte des toilettes universelles peut-elle être déverrouillée de l'extérieur en cas d'urgence ?				

XIII. Installations de baignade		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	La température de l'eau alimentant la douche ou la baignoire est-elle inférieure ou égale à 49°C ?				
2.	Le sol de la douche est-il antidérapant, même lorsqu'il est mouillé, et présente-t-il une pente minimale pour assurer une bonne évacuation des eaux ?				
3.	Les cabines de douche à roulettes ont-elles une surface intérieure libre d'au moins 30" x 59" ?				
4.	Sont des pommes de douche : (a) du type à main ; (b) munies d'un tuyau d'une longueur d'au moins 59 pouces ; (c) peuvent être utilisées en position fixe ; (d) montées verticalement de manière à ne pas gêner l'utilisation des barres d'appui ?				
5.	Les cabines de douche à roulettes sont-elles équipées de barres d'appui montées : (a) horizontalement sur une paroi latérale ; (b) verticalement sur la paroi latérale opposé ; (c) une horizontalement sur le mur du fond ;				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

(d) une verticalement sur le mur du fond ?					
6.	Les robinets et les commandes des cabines de douche à roulettes sont-ils montés au centre de la paroi arrière, au-dessus de la barre d'appui et à une distance maximale de 47 pouces du sol ?				

XIV. Communication		Oui	Non	Sans objet	Comments
1.	Les systèmes de communication publique (tels que les téléphones et les interphones) comprennent au moins une unité dans chaque réseau avec une amélioration du volume pour les personnes ayant des limitations auditives ?				
2.	Sur un téléphone public, toutes les parties utilisables sont-elles à moins de 54 pouces du sol ou à moins de 47 pouces du sol si le téléphone est conçu pour être utilisé par des personnes assises ?				
3.	La longueur du cordon du combiné d'un téléphone public est-elle d'au moins 39 pouces ?				
4.	A-t-on utilisé des affichages visuels d'entrée ou de sortie ? (Prise en compte des exigences particulières en matière d'entrée et de sortie pour les personnes souffrant de limitations sensorielles, signalisation de grande taille, sortie audio, texte en braille...)				
5.	Si l'établissement est un comptoir d'information, un lieu de demande de renseignements et de réservation, l'utilisation d'un téléphone ATS ou d'une option de texte a-t-elle été envisagée ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

XV. Sièges		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	Les places assises pour les personnes en fauteuil roulant ont-elles une surface libre au sol d'au moins 29,5" x 47" et un espace de manœuvre suffisant pour s'en approcher ?				
2.	Les tables et les comptoirs sont-ils situés à une hauteur comprise entre 29 et 39 pouces du sol ?				
3.	En cas d'approche par l'avant, le dégagement pour les genoux est-il d'au moins 29,5" de large x 19" de profond x 27" de haut ?				
4.	Les bancs ou les sièges des aires de repos situés à proximité d'un itinéraire accessible sont-ils dotés d'une surface plane et ferme et d'une surface plane et ferme adjacente d'au moins 33,5" x 47" qui ne fait pas partie de l'itinéraire de déplacement ?				
5.	Les bancs ou les sièges sont-ils stables ?				
6.	Les bancs ou les sièges ont-ils une hauteur d'assise comprise entre 18 et 20 pouces du sol ?				

XVI. Salles de réunion		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	Les places pour fauteuils roulants font-elles partie intégrante du plan de salle ?				
2.	L'espacement des fauteuils roulants est-il adjacent à l'itinéraire accessible ?				

Breaking Down Barriers
 234 Rue Ste. Marie
 Collingwood, ON L9Y 3K5
www.breakingdownbarriers.ca
 705-445-1543

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

3.	Deux places pour fauteuils roulants sont-elles disponibles l'une à côté de l'autre, avec des sièges adjacents pour les accompagnateurs ambulatoires ?				
4.	La position d'observation depuis un espace réservé aux fauteuils roulants est-elle claire et horizontale ?				
5.	L'espace réservé aux fauteuils roulants est-il d'au moins 33,5" x 47" ?				

XVII. Itinéraires accessibles		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	Les voies piétonnes extérieures accessibles, lorsqu'elles sont adjacentes à une voie carrossable, sont-elles séparées de celle-ci par un trottoir avec une rampe d'accès, un garde-corps ou une autre barrière, ou par une surface tactile indicateur d'attention ?				
2.	La voie piétonne accessible a-t-elle une largeur d'au moins 59 pouces ou, lorsqu'elle est adjacente à une rampe d'accès, une largeur d'au moins 47 pouces ?				
3.	L'itinéraire piétonnier est-il bien drainé et ne laisse-t-il pas s'écouler l'eau des descentes d'eau des bâtiments ou d'autres systèmes de drainage ?				
4.	Les itinéraires accessibles partagés avec d'autres utilisateurs (cyclistes, etc.) sont-ils délimités ou séparés par des moyens physiques et les itinéraires distincts sont-ils désignés par des panneaux (au sol et sur des poteaux) ?				
5.	Les rampes extérieures ont-elles une largeur d'au moins 47 pouces et, lorsque l'élévation verticale est				

Breaking Down Barriers
 234 Rue Ste. Marie
 Collingwood, ON L9Y 3K5
www.breakingdownbarriers.ca
 705-445-1543

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	supérieure à 9 pouces, sont-elles munies de mains courantes ?				
6.	L'éclairage des voies piétonnes est-il continu et ne crée-t-il pas de zones d'ombre ?				
7.	Le trottoir est-il dégagé et bien délimité ?				
8.	Les variations de hauteur sont-elles marquées visuellement et par des surfaces tactiles d'indication de l'attention ?				
9.	Les rampes d'accès ont-elles une couleur, un ton et une texture différents de ceux des surfaces environnantes ?				
10.	Le rebord de la rampe d'accès est-il au même niveau que la chaussée ?				
11.	Les chemins accessibles sont-ils aussi rectilignes que possible, sans errance ni zigzag ?				
12.	Dans les zones à forte circulation, les chemins accessibles ont-ils une largeur d'au moins 78,75 pouces ?				
13.	S'il existe un dénivelé d'une profondeur comprise entre 3 et 10 pouces immédiatement à côté d'une voie piétonne, y a-t-il une protection d'au moins 3 pouces de haut (cela ne s'applique pas à une bordure standard de 6 pouces ou moins) ?				

XVIII. Accès des véhicules		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	L'itinéraire piétonnier entre une zone de prise en charge des passagers ou une place de stationnement désignée fait-il partie de l'itinéraire				

Breaking Down Barriers
 234 Rue Ste. Marie
 Collingwood, ON L9Y 3K5
www.breakingdownbarriers.ca
 705-445-1543

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	accessible le plus court jusqu'à l'entrée du bâtiment ou de l'installation ?				
2.	Dans la zone de prise en charge des passagers, un couloir d'accès latéral est-il prévu, c'est-à-dire :				
	(a) adjacente et parallèle à l'itinéraire accessible ;				
	(b) d'une largeur minimale de 59 pouces et d'une longueur minimale de 236 pouces ; (c) et séparée de l'allée par une bordure ou une surface tactile d'indication de l'attention ?				
3.	l L'espace libre entre le trottoir et le dessous de tout plafond ou objet suspendu est-il d'au moins 109" dans la zone de prise en charge des passagers et le long de la voie de circulation depuis l'entrée du site ?				
4.	Les places de stationnement désignées sont-elles identifiées par un panneau vertical incorporant le symbole international d'accès (au moins 12" de large x 18" de haut, le centre du panneau se situant entre 59" et 79" du sol) et par le symbole international d'accès peint sur le trottoir (au moins 39" de long) ?				
5.	Les places de stationnement réservées aux voitures ont-elles une largeur d'au moins 94 pouces ?				
6.	Les places de stationnement désignées et les allées latérales adjacentes :				
	(a) ont une surface plane, stable, ferme et antidérapante ;				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

	(b) sur l'allée d'accès latérale, ont-ils des marquages diagonaux qui résistent à la décoloration ?				
7.	Faire des places de parking désignées pour les voitures :				
	(a) disposent-elles d'une allée d'accès latérale adjacente d'au moins 59 pouces de large ?				
	(b) dans le cas d'un stationnement parallèle, ont-elles un passage/une allée arrière adjacent(e) d'une largeur d'au moins 35" ?				
8.	Le cas échéant, les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite ont-elles une largeur d'au moins 94,5 pouces et sont-elles signalées par un panneau indiquant l'accès aux personnes à mobilité réduite ?				
9.	Les places de stationnement réservées aux camionnettes ont-elles une largeur d'au moins 102 pouces ?				
10.	Ne pas prévoir de places de stationnement réservées aux camionnettes :				
	(a) disposent-ils d'une allée d'accès latérale adjacente d'au moins 78 pouces de large ?				
	(b) ont une allée d'accès arrière adjacente d'au moins 78" de long ?				
11.	l L'espace libre entre le trottoir et le dessous de toute structure de plafond ou objet suspendu est-il d'au moins 108" le long de la voie de circulation des véhicules et aux emplacements désignés pour les fourgonnettes ?				
12.	Les emplacements des places désignées sont-ils situés à proximité d'une allée ?				

Liste de contrôle de l'accessibilité de l'environnement du bâtiment

May 11, 2023

13.	Y a-t-il une zone désignée pour déposer les enfants ?				
14.	Les zones de dépose-minute sont-elles au même niveau que la bordure du trottoir ?				

XIX. Considérations environnementales		Oui	Non	Sans objet	Commentaires
1.	L'espace architectural dans son ensemble est-il logique et ne prête-t-il pas à confusion ?				
2.	Les caractéristiques architecturales ne sont-elles pas trop répétitives ?				
3.	Y a-t-il peu ou pas de bruit excessif ?				
4.					